

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue lundi le 1<sup>er</sup> février 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
Mme. Francine Jolivette, conseillère

Mme Suzie Gauthier, scribe

**Était absent : absence motivée**

M. Éric Galipeau, conseiller

Présence dans la salle : 2 personnes

**Ouverture de l'assemblée**

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1002-035**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants:

11.1 Toilette portative – patinoire du CMC.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Vérification du quorum
  - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
  - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2010
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – adoption du budget 2010 - tenu le 25 janvier 2010
  - 4.3 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques - aucune
6. Présentation des comptes et rapports
  - 6.1 Rapport des dépenses du directeur général au 27 janvier 2010
  - 6.2 Présentation des comptes dus au 27 janvier 2010
  - 6.3 Présentation des comptes payés au 27 janvier 2010
  - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 27 janvier 2010
  - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte pour la période finissant le 16 janvier 2010
7. Formulation de règlement
  - 7.1 Avis de motion : Projet de règlement n° 2010-277 « Règlement

- relatif au traitement des élus de la municipalité de Messines »
- 7.2 Avis motion : Règlement modifiant une disposition du règlement de zonage n° R-95-167, afin d'ajouter l'usage d'une marina privée pour le projet de développement WYNDSWEPT dans la zone V-150
8. Ressources humaines
- 8.1 Aucun item
9. Affaires nouvelles
- 9.1 Renouvellement du contrat d'entretien ménager du Centre multiculturel
- 9.2 Contribution spéciale – Au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures urgence Haïti
- 9.3 Résolution d'appui à la Ville de Maniwaki - « Pour demander la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki »
- 9.4 Centraide 2010
- 9.5 Festi-Neige édition 2010 – Avance de fond de roulement
- 9.6 Mouvement Albatros – Demande d'un don
- 9.7 Résolution d'appui à monsieur Jacques Lapointe – Demande d'aliénation d'une partie de sa terre
- 9.8 Association du Bassin versant du lac Blue-Sea – demande d'une résolution d'appui à leur demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus
- 9.9 Emplois d'été Canada
- 9.10 Dossier Denis Maurice – Demande d'exclusion de la zone agricole
- 9.11 Autorisation de paiement – Meubles Branchaud location d'une roulotte de chantier
- 9.12 Autorisation d'inscription à la journée de la bibliothèque
- 9.13 Bibliothèque autorisation d'engager une dépense pour l'achat de nouveaux livres
- 9.14 Ajustement de la rémunération du chef pompier
- 9.15 Achat d'un appareil respiratoire pour les pompiers
10. Correspondance
- 10.1 MRC – ordre du jour, session ordinaire du conseil tenu le mardi 19 janvier 2010 à Gracefield
- 10.2 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2009
- 10.3 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2009
- 10.4 MSSS – Projet pilote de dépistage du radon
- 10.5 MRC – Articles de presse La Gatineau – Volet II
- 10.6 MRC – Entrée en vigueur règlement n° 2009-203
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

### **PROCÈS VERBAUX**

**R1002-036**

#### **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 janvier 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R1002-037

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – adoption du budget 2010 – tenue le 25 janvier 2010**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**COMPTES ET RAPPORTS**

R1002-038

**Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 janvier 2010, dont celui-ci représente une somme de 4 972.26\$.

**ADOPTÉE**

R1002-039

**Adoption de la liste des comptes dus**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 janvier 2010, dont celui-ci représente une somme de 7 085.84\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1002-040

**Pour accepter la liste des comptes payés**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 janvier 2010, dont celle-ci représente la somme de 69 675.05\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-041**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 27 janvier 2010, dont celle-ci représente la somme de 20 457.74\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**RÈGLEMENTATION MUNICIPALE**

**R1002-042**

**Avis de motion – Projet de règlement n° 2010-277 « Règlement relatif au traitement des élus de la municipalité de Messines »**

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), en vertu des articles 7 et suivants, un avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement n° 2010-277 « règlement relatif au traitement des élus de la municipalité de Messines ».

**ADOPTÉE**

**R1002-043**

**Avis de motion – Règlement modifiant une disposition du règlement de zonage n° R-95-167, afin d'ajouter l'usage d'une marina privée pour le projet de développement WYNSWEPT dans la zone V-150**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement modifiant une disposition du règlement de zonage n° R-95-167, afin d'ajouter l'usage t5 – Quai collectif dans la zone V-150 et ce, suite à la demande du promoteur du projet domiciliée du projet de développement WYNSWEPT

**ADOPTÉE**

**RESSOURCES HUMAINES**

Aucun item

**AFFAIRES NOUVELLES**

**R1002-044**

**Renouvellement du contrat d'entretien ménager du Centre multiculturel**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, et le Directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, à signer au nom de la municipalité, un contrat avec madame Angèle

Saumure, résidant au 16, chemin Entrée Nord, Messines Québec, pour le service d'entretien ménager du bureau municipal et de la salle Réjean-Lafrenière de Messines, pour la période du 2 février 2010 au 1 février 2011, et ce, selon les termes et les conditions décrits dans le contrat de travail numéro 10-001. Le dit contrat fait parti intégral de la présente résolution comme s'il était reproduit ici au long.

Note : Article 7 – Rémunération

7.1	Bureau municipal	180 \$ ( <del>190\$</del> ) par deux semaines
7.2	Salle Réjean-Lafrenière	215 \$ ( <del>247\$</del> ) par deux semaines
7.3	Ménage supplémentaire	13 \$/ heure par personne

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1002-045**

**Contribution spéciale - Au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures urgence Haïti**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

**CONSIDÉRANT QUE** ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ a pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

**Premièrement : Collecte de fonds**

- Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyens, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.
- De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.
- Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.
- L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

**Deuxièmement : Expertise municipale**

- L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.

- Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca) et un courriel sur : [info@umq.qc.ca](mailto:info@umq.qc.ca) pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la Loi sur les compétences municipales, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt)

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines participe financièrement au fonds municipal pour Haïti tel que soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et par conséquent autorise une contribution à la hauteur de 25 cents per capita (1611 citoyens x .25¢) à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, autorisant ainsi l'émission d'un chèque à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « Urgence Haïti »;

Il est également résolu que la municipalité de Messines invite ses citoyens à contribuer à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1002-046**

**Résolution d'appui à la Ville de Maniwaki – Pour demander la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte une population permanente d'environ 22 000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones, plus une population d'environ 20 000 villégiateurs;

**CONSIDÉRANT** la difficulté d'attirer de nouveaux arrivants et de jeunes travailleurs dans une région économiquement défavorisée;

**CONSIDÉRANT QUE** le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki a existé durant un siècle et qu'un tel service est indispensable au point de vue des services de première ligne à offrir à une population donnée au Québec;

**CONSIDÉRANT** la mission du ministère de la Santé du Québec de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

**CONSIDÉRANT** le besoin urgent de rétablir l'ensemble des services indispensables à la survie et au développement de la communauté de Maniwaki et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la ville de Maniwaki dans son insistance auprès du Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau, de la Régie de la Santé de l'Outaouais et du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour qu'ensemble, ils prennent la décision de procéder à la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

**ADOPTÉE**

**R1002-047**

**Centraide 2009**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,

Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise une contribution financière à la campagne de levée fonds Centraide pour l'année 2009 au montant de 500\$ et par conséquence autorise l'émission d'un chèque à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides.

Il est de plus résolu que lors du déjeuner de la Fabrique de Messines, qui aura lieu le 21 février prochain au Centre multiculturel, qu'il y ait des contenants de déposés à l'intérieur de la salle afin de solliciter les citoyens de déposer un don au nom de la campagne Centraide, dont celle-ci seront remise à l'organisme.

**ADOPTÉ**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1002-048**

**Festi-Neige édition 2010 – Avance de fond de roulement**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une avance de fond de roulement de 2 500.00\$ au comité du Festi-Neige 2010 afin de leur permettre d'avoir la monnaie nécessaire à la préparation des petites caisses pour les activités prévues durant la fin de semaine du 26 au 28 février prochain.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1002-049**

**Mouvement Albatros – demande de don**

**CONSIDÉRANT QUE** le mouvement Albatros se spécialise dans le soutien aux personnes en fin de vie et à leur famille dans l'accompagnement à la maison, au foyer ou à l'hôpital, et ce gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** durant l'année 2009, 19 personnes ont bénéficiées de leurs services, dont 3 de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** le mouvement Albatros sollicite l'aide de la municipalité pour l'année 2010 afin de leur permettre de poursuivre leur œuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au mouvement Albatros pour l'année 2010 au montant de 150.00\$, afin de leur permettre de poursuivre leur œuvre auprès des personnes en fin de vie et de leur famille.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1002-050**

**Résolution d'appui à monsieur Jacques Lapointe – Demande d'aliénation d'une parcelle de sa terre**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Lapointe le demandeur est propriétaire des lots P-54, 55, 56, P-57, P-59 du rang 04, et du lot P-57 du rang 05 dans le canton de Bouchette, dont ceux-ci sont tous situés en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est également propriétaire des lots P-58, P-59 et P-59 du rang 05 du canton de Bouchette, dont ceux-ci sont situés en dehors de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite vendre à son fils la partie de l'exploitation bovine de sa terre, soit les lots : P-54, 55, 56 et P-57, du rang 04 et que ce dernier souhaite conserver le lot P-57, du rang 05, canton de Bouchette, dont celui-ci est réputé contigu au lot P-57, du rang 04, canton de Bouchette et ce, compte-tenu que ce dernier est séparé par le chemin public, le chemin Farley;

**CONSIDÉRANT QU'EN** plus de vouloir conserver le lot P-57, du rang 05, le demandeur a l'intention de conserver les lots P-58, P-59 du rang 05 qui sont situés en dehors de la zone agricole et ce afin de lui permettre de continuer l'exploitation forestière de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Lapointe a consacré de nombreuses années à l'agriculture en cultivant sa terre et le fait de lui autoriser de conserver une partie de sa terre (lot P-57, rang 05), permettrait non seulement à son fils d'assurer une relève agricole sur la partie cultivable, mais permettrait également au demandeur de continuer l'exploitation forestière tel qu'il le fait depuis de nombreuses années.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui monsieur Jacques Lapointe dans sa demande d'aliénation du lot P-57, du rang 05 dans le canton de Bouchette, auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

**R1002-051**

**Association du Bassin versant du lac Blue Sea – demande d'une résolution d'appui à leur demande d'aide financière auprès de la Conférence régionale des élus**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du Bassin versant du lac Blue Sea (la Corporation) est une corporation à but non lucratif légalement constituée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation a pour mission la protection et la mise en valeur du lac Blue Sea en collaboration avec les autres associations de lac du bassin versant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation est à la recherche de financement pour la mise en œuvre en 2010 de programmes de protection de notre environnement, et que la municipalité de Messines a réservé un montant pour subvenir à une partie des besoins de la Corporation.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'aide financière de l'Association du Bassin versant du lac Blue Sea auprès de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

**ADOPTÉE**

**R1002-052**

**Emplois d'été Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** Emplois d'été Canada, une initiative du gouvernement du Canada, accorde du financement pour aider les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire embaucher deux étudiants durant la période estivale 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, à faire une demande auprès de Service Canada pour l'initiative Emplois d'été Canada, afin d'être subventionné pour l'embauche de deux étudiants pour une période de 9 semaines durant la saison estivale 2010.

**ADOPTÉE**

**R1002-053**

**Dossier Denis Maurice – Demande d'exclusion de la zone agricole**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Maurice est propriétaire des lots P-37.1 et P-38, du rang 4, canton de Bouchette, dont ceux-ci sont situés en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots du propriétaire sont bornés par le lac Clément et que le propriétaire souhaite y construire des résidences en bordure de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une demande d'autorisation qui a pour objet l'implantation de

plusieurs nouvelles utilisations résidentielles sur un lot contigu à la zone non agricole doit être assimilée à une demande d'exclusion;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise la construction de résidences en bordure d'un plan d'eau et qu'il existe très peu de lot en bordure de lacs disponible pour ce type de construction sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une approbation de Charles Rondeau,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de déposer au nom de la municipalité de Messines une demande d'exclusion de la zone agricole pour le projet de monsieur Denis Maurice, tel qu'indiqué sur le plan de l'arpenteur-géomètre Ghislain Auclair de Maniwaki, sous sa minute 5612, en date du 9 juillet 2009.

Note : Il relève de la responsabilité du propriétaire de fournir à la municipalité tout document ou étude nécessaire à la présentation d'une demande d'exclusion et ce en plus d'acquitter tous les frais encourus pour la préparation de celle-ci ou tout autre frais applicables.

**ADOPTÉE**

**R1002-054**

**Autorisation de paiement – Meubles Branchaud location d'une roulotte de chantier**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture # 15911 à Meubles Branchaud de Maniwaki au coût de 750.00\$ en plus des taxes applicables, pour la location d'une roulotte de chantier pour l'hiver 2010, afin de permettre aux utilisateurs de la patinoires du CMC d'avoir un endroit chauffé leur permettant de chausser leurs patins.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-055**

**Autorisation d'inscription à la journée de la bibliothèque**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Sylvain J. Forest,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la bibliothécaire, madame Claire Lacroix, ainsi que son assistante, madame Manon Lacroix, à participer à la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais qui aura lieu le vendredi 26 février prochain à compter de 9 heures, à la salle des Fêtes au 1<sup>er</sup> étage de la Maison du Citoyen de Gatineau située au 25, rue Laurier (secteur Hull).

Il est de plus résolu que la municipalité de Messines s'engage à défrayer les coûts d'inscription pour les deux participantes au montant de 17\$ en plus des taxes applicables pour chacune, en plus des frais de déplacement s'y rattachant, et ce selon la présente politique en vigueur.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-056**

**Bibliothèque – autorisation d'engager une dépense pour l'achat de nouveaux livres**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 600.00\$ en plus des taxes applicables (montant représentant 1/3 du budget de livres neufs) à la bibliothécaire, madame Claire Lacroix, et ce pour l'achat de nouveaux livres lors de sa participation à la journée de la bibliothèque dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais qui aura lieu le vendredi 26 février prochain.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-057**

**Ajustement de la rémunération du chef pompier**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef pompier reçoit présentement une rémunération forfaitaire sur une base mensuelle en échange des heures de travail qu'il doit consacrer à des tâches administratives ou organisationnelles de la brigade d'incendie de Messines;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est de l'avis du conseil, qu'il y a lieu d'actualiser la méthode de rémunération du chef pompier, ainsi que du montant qui lui est attribué.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le chef pompier recevra une rémunération sur une base hebdomadaire, en raison de 6 heures par semaines, à un taux horaire fixé à 20\$ de l'heure;

Qu'en plus de la rémunération de base, le chef pompier bénéficiera d'une allocation de dépenses en raison de 200\$ par mois;

Que la rémunération de base et la rémunération d'allocation de dépenses soient rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-058**

**Achat d'un appareil respiratoire pour les pompiers**

**CONSIDÉRANT QU'IL** avait été prévus lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2010 un montant pour faire l'achat d'un appareil respiratoire pour le service d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aréo-feu de Longueuil possède un lot d'appareil respiratoire reconditionnée qu'elle souhaite se départir;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est de l'avis du chef-pompier que la municipalité ferait une bonne affaire en achetant l'appareil respiratoire offert, que celle-ci est d'excellente condition, que celle-ci a une espérance de vie utile de plus de dix ans et que le prix demandé est moins de 50% du coût d'achat d'un appareil comparable neuf.

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un appareil respiratoire reconditionnée de l'entreprise Aéro-feu de Longueuil et se pour la somme de 1 975\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1002-059**

**Toilette portative – patinoire du CMC**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépenses relatif à la location d'une toilette portative pour la durée de la saison de patinage 2010, et ce pour la patinoire située dans la cour du CMC.

**ADOPTÉE**

**R1002-060**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h45.

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire trésorier